



CREATERRA
Partenaire de votre Patrimoine

Panta Rhei

Rien n'est permanent sauf le changement

Citation

« Ce n'est pas le plus fort de l'espèce qui survit, ni le plus intelligent. C'est celui qui sait le mieux s'adapter au changement »

Charles Darwin (1809-1882)

Juillet 2020, n°71 - Trimestriel

Editorial

Pandémie et accélération de l'intégration des nouvelles technologies

La pandémie du Covid-19 est en passe d'influencer sensiblement plusieurs pans de notre modèle économique et sociétal. En essayant de ne pas enfoncer des portes ouvertes, j'aimerais en partager avec vous quelques aspects. Si au départ, cette épidémie est purement sanitaire, ses implications immédiates et futures sont de nature à modifier certains aspects de notre mode de vie.

Pour la première fois dans l'histoire, la majorité des nations a privilégié l'humain et sa santé plutôt que l'économie. Cette fois-ci, la crise ne découle ni des excès du monde financier ni de l'industrie, ni d'erreurs de politique économique, ni d'une guerre. En considérant qu'épargner le plus de vies humaines possibles était indispensable, nos dirigeants se sont résignés à déclencher, consciemment, une récession économique à l'évolution incertaine. Malgré l'endettement déjà élevé de la plupart des pays industrialisés, des plans de relance gigantesques ont été mis sur pied ou sont sur le point de l'être afin de favoriser la survie puis la reprise économique au niveau mondial. Les principes d'orthodoxie budgétaire sont devenus, temporairement, le cadet des soucis de la plupart des pays développés; le temps devant permettre de résorber, petit à petit, les immenses dettes générées par ces initiatives.

Cette situation inédite a contribué à réaliser des progrès considérables dans des domaines vastes et variés:

- le recours au e-commerce (commerce en ligne) par un grand nombre de consommateurs (pour la première fois pour certains) a permis d'accéder aux biens essentiels ou du moins jugés nécessaires malgré les difficultés à se déplacer au début du confinement strict;
- les entreprises ont, pour la grande majorité, réussi avec brio leur test de « Business Continuity Plan » (plan de poursuite d'activité suite à des incidents majeurs comme un incendie, un tremblement de terre, etc.). Le recours au télétravail s'est avéré plus facile à organiser que prévu et plutôt bien accepté par de nombreux salariés et indépendants;

- de nombreuses entreprises qui considéraient comme non-essentiel, peu urgent, techniquement compliqué et coûteux d'intégrer le e-commerce dans leurs canaux de distribution, ont gagné des années dans leur réflexion et sont parvenues, bien plus facilement qu'elles ne le pensaient, à mettre en pratique ce mode de vente au vu de l'urgence et de la gravité de la situation;
- même si cette question est loin d'être définitivement réglée, le budget alloué à la santé devrait durablement être augmenté;
- une tendance (temporaire ?) pour le commerce de proximité (alimentation et tourisme notamment) a été observée pendant et juste après le confinement. Difficile à ce stade de déterminer la pérennité de cette évolution;
- vivre en dehors des villes semble devenir un objectif pour de plus en plus de ménages victimes d'un sentiment proche de la claustrophobie lorsqu'ils étaient confinés dans leur appartement.

Nous avons tous lu, ou entendu, plusieurs intellectuels ou penseurs (parfois autoproclamés !) affirmer que le monde post-Covid serait différent. A les lire et les entendre, le « nouveau monde » serait plus humain, plus éthique, plus social, moins orienté sur la performance, plus écologique et respectueux de l'environnement, etc. Je ne vais pas entrer dans ce débat mais je ne pense pas que nous soyons sur le point de basculer dans un monde de « bisounours » où nous nous suffirions d'un minimum vital. Des adaptations « softs » seront probablement réalisées pour répondre à une certaine prise de conscience collective mais de manière lente et progressive. Par contre, la digitalisation de l'économie et de certaines activités humaines a initié une évolution, probablement irréversible. La facilité de procéder à un achat en ligne, comme sur le site « Amazon », semblait déjà une évidence avant la pandémie pour de nombreux consommateurs. Le confinement a constitué une occasion rêvée pour ce type de sociétés de convaincre de nouveaux utilisateurs (personnes âgées, consommateurs inquiets par la sécurité des paiements électroniques, ...) d'élargir encore l'étendue de leur part de marché. La crise semble

Dans ce numéro :

Economies - Marchés -
Stratégie : les tendances 2

Asset allocation 3

Indices 3

Le coin du juriste 4

avoir fait exploser les blocages, souvent psychologiques, de certains consommateurs hostiles à ce mode d'achat en leur montrant à quel point il était facile, commode et sécurisé de faire ses emplettes sur le net. Il est très probable que ces nouveaux clients resteront fidèles après la crise. De plus en plus de gens ont accès, souvent gratuitement, aux systèmes de visioconférence (comme celui de la société « Zoom »). Se connecter à distance sur les serveurs informatiques de son entreprise (ou sur le cloud) est devenu à ce point simple que de plus en plus d'employés seraient ravis d'opter pour le télétravail un ou plusieurs jours par semaine et ce, de manière durable. La fermeture de la plupart des agences bancaires durant le confinement a démontré l'efficacité et la simplicité des applications de « e-banking » à de nombreux clients réticents vis-à-vis des nouvelles technologies. La recherche médicale trouve dans l'intégration de technologies innovantes, comme l'accès et la gestion de bases de données gigantesques (big data) et l'intelligence artificielle, un moyen

de considérablement accélérer la découverte de traitements en simulant avec réalisme les effets de la combinaison de nombreuses molécules. On pourrait ainsi citer des dizaines de domaines où les nouvelles technologies ont facilité ou agrémenté la vie durant le confinement (cfr « Netflix »). C'est le propre de chaque crise aigüe comme les guerres : la nécessité pousse l'être humain à accélérer les avancées technologiques qui profitent à tous après la crise. La part des valeurs technologiques dans nos portefeuilles d'investissement a sensiblement augmenté ces dernières années afin de refléter leur contribution à l'économie réelle. La technologie n'est pas une fin en soi mais peut contribuer à améliorer le bien-être de l'Homme si elle est utilisée avec discernement. Un retour en arrière une fois le virus neutralisé semble inimaginable ...

Charles Bok
Administrateur délégué

Economies - Marchés - Stratégie : les tendances

Le deuxième trimestre de l'année 2020 restera sans nul doute gravé dans les annales. Il a en effet été marqué dans la plupart des pays du globe par un confinement inédit de plusieurs mois qui a débuté mi-mars dans les pays européens. Cet arrêt brutal de l'économie a provoqué en mars une baisse violente des marchés boursiers atteignant jusqu'à plus de 35%. Mais de manière assez surprenante, les marchés ont récupéré une partie importante de leurs pertes après quelques semaines malgré les immenses dégâts économiques du confinement.

Comment expliquer une « remontada » aussi rapide des marchés malgré l'effondrement de l'économie ?

Tout d'abord, pour surmonter la crise économique provoquée par le coronavirus, des programmes gigantesques d'assouplissement monétaire et de relance budgétaire mondiaux ont été lancés.

En Europe, l'Union européenne et ses Etats membres ont sorti le grand jeu : un plan de relance de 750 milliards d'euros, des rachats d'actifs par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour plus de 1.000 milliards d'euros, des mesures européennes d'urgence pour 540 milliards d'euros, plus de 3.000 milliards d'aides d'Etat, ... Au total, la réponse européenne devrait atteindre 6.400 milliards d'euros. C'est le retour en grâce de la théorie, ignorée lors des crises précédentes, de l'économiste britannique du XXe siècle John Maynard Keynes, sur le rôle de l'Etat dans la relance de l'économie. Dans la situation que nous connaissons actuellement, les pays ont finalement accepté d'avoir des déficits encore plus importants pour pouvoir soutenir leurs entreprises et leurs citoyens. Il faut dire qu'ils n'avaient pas le choix.

De l'autre côté de l'Atlantique, la Federal Reserve (Fed) est intervenue également avec diverses mesures. Dernièrement, elle a indiqué qu'elle interviendrait sur le marché secondaire pour procéder à des rachats d'obligations d'entreprises. La Fed a également signalé que le taux de base resterait à zéro jusqu'à la fin de 2022 et s'est engagée à maintenir les

mesures actuelles d'assouplissement. L'administration Trump a annoncé, de son côté, préparer un programme d'investissement dans les infrastructures dont le montant pourrait atteindre quelque 1.000 milliards de dollars.

Ensuite, malgré la persistance de foyers épidémiques importants, notamment en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, et un nouveau foyer à Pékin, la pandémie semblait fin juin être globalement maîtrisée en Europe avec un nombre de malades et de décès en baisse. L'espoir que le déconfinement progressif permette un retour à une vie presque normale a poussé également les marchés à la hausse.

Enfin, les progrès réalisés dans la connaissance du virus et l'espoir de la découverte et de la production d'un vaccin à grande échelle d'ici la fin de l'année ont gonflé l'optimisme des investisseurs.

Pourtant, l'OCDE a annoncé mi-juin que l'économie mondiale régresserait de 6% cette année tandis que la Banque mondiale table sur un recul de 5,2%. Quant au Fonds Monétaire International (FMI), celui-ci s'attend désormais à une chute de 4,9% de l'activité globale cette année.

Aux Etats-Unis, la Fed a indiqué table sur une chute du PIB (produit intérieur brut) de 6,5% et sur un taux de chômage de 9,3% cette année. En Belgique, d'après le Bureau du Plan, l'économie encaissera cette année sa plus forte récession depuis 1945 avec une contraction du PIB de 10,5%. Celui-ci rebondirait ensuite de 8,2% en 2021. Le Bureau du Plan prévoit que le taux de chômage passera de 8,9% en 2019 à 11,5% en 2021. Il faudra attendre 2025 pour revenir au taux de chômage qui prévalait chez nous avant la crise.

Malgré cela, rien n'a pu empêcher la remontée des marchés durant le deuxième trimestre de cette année 2020 si particulière ; même pas les émeutes aux Etats-Unis suite au meurtre de George Floyd ou le sort incertain de Hong Kong, avec en toile de fond la crise lancinante entre les Etats-Unis et la Chine.

Ce sont les valeurs digitales et « stay at home » (Amazon, Facebook,...) qui ont le mieux résisté à la correction et qui se sont redressées en premier. La crise du coronavirus a en effet très fortement accéléré la digitalisation de nos sociétés. Le PDG de Microsoft soulignait récemment que sa société avait connu deux ans de transformation digitale en à peine deux mois. Cela grâce à la demande exponentielle des entreprises pour ces solutions durant la crise du Covid-19.

Le support massif des banques centrales, qui devrait aussi maintenir les taux bas encore plus longtemps qu'on ne le pensait, a soutenu de manière incroyable les marchés. Cette

remontée inespérée des bourses a mené à des valorisations très tendues sur les marchés actions, bien au-dessus de leur moyenne, alors que le choc provoqué par la pandémie du Covid-19 se traduira par la pire récession depuis la seconde guerre mondiale. La décorrélacion entre les marchés financiers et la réalité économique a atteint un niveau exceptionnel. La prudence s'impose donc. Une correction des marchés serait logique. Mais rien ne dit que les banques centrales n'interviendront pas à nouveau en cas de grosse faiblesse des marchés.

Asset allocation préconisé pour un investisseur MEDIUM en EUR

Allocation d'actifs		Exposition devises	
Total actions individuelles et fonds actions (immobilier inclus)	39%	EUR	85%
actions européennes	22%	USD	12%
actions américaines	14,5%	Autres	3%
actions émergentes + Japon	2,5%		
Obligations et fonds obligataires	31%		
Fonds alternatifs	8%		
Divers (Or et autres matières premières)	6%		
Liquidités	16%		
	100%		100%

Lignes directrices de notre politique-maison. Pour de multiples raisons, des différences, parfois substantielles, peuvent exister entre plusieurs portefeuilles.

Clôture de rédaction : 29/06/2020.

Charles Bok
Administrateur délégué

Fabien Plancq
Senior Wealth Manager

Indices

EQUITIES	2020 Q2	2020 YTD
EURO STOXX 50	16,05%	-13,65%
STOXX Europe 600	12,59%	-13,35%
CAC 40 (Paris)	12,28%	-17,43%
BEL 20 (Brussels)	14,70%	-15,87%
S&P 500 (New York)	19,95%	-4,04%
NASDAQ (New York)	30,63%	12,11%
NIKKEI 225 (Tokyo)	17,82%	-5,78%

BONDS	2020 Q2	2020 YTD
Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return Index	2,39%	1,24%
Bloomberg Barclays US Aggregate Total Return Index	2,90%	6,14%
Bloomberg Barclays EM USD Aggregate Total Return Index	10,00%	-0,43%

COMMODITIES (in USD)	Gold	Silver	Oil (WTI)	Bloomberg Agriculture
As at 30/06/20	1.780,96	18,21	39,27	35,37
As at 31/12/19	1.517,27	17,85	61,06	41,38
%	17,38%	1,99%	-35,69%	-14,52%

CURRENCIES	USD	GBP	CHF	JPY
As at 30/06/20	1,1234	0,9059	1,0642	121,2400
As at 31/12/19	1,1213	0,8459	1,0856	121,7700
%	-0,19%	-7,09%	1,97%	0,44%

Le coin du juriste

Les actes notariés facilités grâce à la procuration digitale.

Le confinement aura eu une conséquence pratique et positive pour la digitalisation de la plupart de nos actes notariés.

Depuis le mois de mai dernier, grâce à une nouvelle loi déposée fin avril à l'initiative du Ministre de la Justice, il est maintenant possible de donner une procuration digitale à une autre personne (un collaborateur du notaire ou une autre personne de confiance que vous désignez) qui signera à votre place l'acte notarié en l'étude de votre notaire (vente immobilière, donation, contrat de mariage, création d'une société, ...).

Les testaments authentiques ne peuvent pas être passés à distance mais votre notaire pourra vous aider à rédiger un testament olographe par téléphone ou par vidéoconférence.

La procuration digitale est une procuration authentique: elle offre donc la même sécurité juridique que tout autre acte notarié.

Pour la réaliser, le notaire prévoit avec vous une vidéoconférence. Outre une connexion Internet, vous aurez besoin de votre carte d'identité et de votre code PIN ou de l'application « Itsme ». Vous pourrez donc donner procuration de chez vous mais aussi depuis tout autre lieu où vous vous trouverez à ce moment, en Belgique ou à l'étranger.

La vidéoconférence permettra au notaire de donner toutes les explications nécessaires tant pour la procuration que pour les détails de l'acte qui sera ensuite signé par le mandataire que vous aurez désigné, qui, lui, sera présent physiquement chez le notaire le jour de l'acte.

Vous pouvez aussi demander à assister par vidéoconférence à l'acte lui-même. Pour la vente d'un immeuble, vous veillerez à faire parvenir au notaire les clefs 5 jours avant l'acte.

L'acte approuvé par toutes les parties sera ensuite signé par le mandataire.

L'acte signé sera ensuite, comme habituellement, enregistré par la notaire qui en fera suivre une copie à toutes les parties.

A noter également que pour la préparation des actes de ventes immobilières, les notaires ont à disposition, depuis le 1er janvier 2020, la délivrance automatisée des renseignements hypothécaires. Cet accès leur permettra d'alléger et d'accélérer les démarches liées aux demandes de renseignements imposées avant la signature d'un acte de vente et/ou d'une inscription hypothécaire.

Thibaut Dawans
Senior Wealth Manager

CREATERRA SA

est une société de gestion indépendante agréée et contrôlée par les autorités luxembourgeoises et belges (Commission de Surveillance du Secteur Financier – Banque Nationale de Belgique). N'hésitez pas à consulter notre site www.createrra.com ou à prendre contact avec nos collaborateurs pour une information détaillée (gestion de portefeuille, choix d'une banque dépositaire, planification et structuration de patrimoine). Si vous avez une demande concernant le traitement de vos données personnelles, vous trouverez les formulaires disponibles sur notre site sécurisé 'www.createrra.com', onglet 'RGPD'.

Belgique

66 rue du Tabellion, 1050 Bruxelles
Tel +32 (0)2 346 26 76 - Fax +32 (0)2 346 10 45

Luxembourg

6 rue d'Arlon, 8399 Windhof
Tél +352/45 16 36 1 - Fax +352/45 16 38

www.createrra.com

